



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 7547

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la formation des personnels d'aide et de soins aux personnes âgées pour accompagner la mise en place de l'APA. Ces emplois d'aide médico-psychologique commencent à manquer et cette formation ne pouvant se faire qu'en alternance, le nombre de personnes est réduit car elles doivent automatiquement occuper un poste de titulaire dans un établissement. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre afin que ces emplois en plein développement puissent être comblés.

Texte de la réponse

Le champ d'intervention des aides médico-psychologiques (AMP) connaît depuis quelques années d'importantes évolutions, particulièrement dans les établissements et services pour personnes âgées où leur nombre a augmenté de façon considérable. La mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie et la prise en charge globale de plus en plus individualisée des personnes âgées amènent à une intervention croissante des aides médico-psychologiques aux côtés des intervenants traditionnels. L'alternance fournit d'ores et déjà une solution au problème de la formation de personnel qualifié dans ce secteur. En effet, beaucoup d'aides médico-psychologiques sont formés grâce à des contrats de qualification qui offrent de multiples avantages tant pour les employeurs que pour les personnels formés. Dans la perspective d'une réflexion sur le métier d'aide médico-psychologique, les services de l'Etat ont récemment initié une étude afin de répertorier les différents modes d'exercice du métier dans le champ de la prise en charge des personnes âgées et de situer le positionnement des AMP dans les équipes pluriprofessionnelles. En fonction des conclusions de cette étude, il est prévu d'ouvrir ce diplôme, actuellement accessible uniquement en cours d'emploi, à la formation initiale. De plus, la validation des acquis de l'expérience, qui se généralisera en 2003, pourra également contribuer à augmenter l'offre en personnel qualifié de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Lepercq](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7547

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4525

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1003